

COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ALOS
LE 11 AVRIL 2022

ETAIENT PRESENTS

Laurent BRACHET	Adeline MAUDUIT
Sylvain CAPOT	Jean-Pierre MOLE
Jacques DE RAYMOND CAHUSAC	Martine TAJAN
Brigitte DURAN	Alain TORTET
Alain DURAN	

ABSENTE EXCUSEE

Marie-Murielle PUJOL

SECRETAIRE DE SEANCE

Martine TAJAN

PRESIDENT DE SEANCE

Alain TORTET - Maire

ORDRE DU JOUR

Approbation du précédent Procès-Verbal du 7 Mars 2022

DELIBERATIONS

- Vote du Compte Administratif de la Commune 2021
- Vote du Compte de Gestion de la Commune 2021
- Affectation de Résultats
- Vote des Taxes d'Imposition 2022
- Vote du Budget de la Commune 2022

QUESTIONS DIVERSES

- Point sur les subventions
- Constitution du Jury d'Assise 2023
- Achat mobilier

Le quorum étant atteint, la séance débute à 9 heures

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 MARS 2022**

VOTE

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DELIBERATIONS

- *Vote du Compte Administratif de la Commune 2021*

FONCTIONNEMENT

Recettes de Fonctionnement	188 574.08 €
Dépenses de Fonctionnement	148 419.98 €

Soit un excédent de fonctionnement reporté de 129 106.10 €

INVESTISSEMENT

Recettes d'Investissement	37 792.97€
Dépenses d'Investissement	182 398.55€
Reste à réaliser recettes	112 058€
Reste à réaliser dépenses	8 828€

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 1

- *Vote du Compte de Gestion de la Commune 2021*

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 1

- *Vote sur l'Affectation de Résultats*

Pour : 8

Contre : 0


Abstention : 1


- *Vote des 4 Taxes d'Imposition 2022*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité de ses Membres présents, de ne pas appliquer d'augmentation pour les différentes Taxes de l'année 2022.

La taxe foncière bâtie inclus la part départemental (21.15%) en plus de la part communale qui s'élevait à 5% en 2021 soit un taux applicable en 2022 de 26.15 %

Les taux applicables pour 2022 sont les suivants :

 Taxe foncières	26,15 %	
Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0

 Taxe Foncières (non bâti)	14.50 %	
Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0

- *Vote du Budget de la Commune 2022*

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget 2022. Les Dépenses et les Recettes en Section de Fonctionnement et en Section d'Investissement s'équilibrent de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

Recettes de Fonctionnement	328 048.00 €
Dépenses de Fonctionnement	328 048.00 €

INVESTISSEMENT

Recettes d'Investissement	241 558.00€
Dépenses d'Investissement	241 558.00€

Pour l'année 2022 comme définit ci-dessus Le Conseil Municipal ouï l'exposé et après avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents, approuve le Budget de la commune.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

- *Point sur les Subventions*

Nouveau point sur les subventions. Deux modifications ont été apportées : ACCA et Ecole de Musique de Saint-Girons :

✓ ACCA	600 €
✓ Comité de Défense CHAC	100 €
✓ Comité des Fêtes	700 €
✓ Ecole de Musique	100 €
✓ Sapeurs-Pompiers	250 €
✓ TTPA	500 €

- *Constitution du Jury d'Assise 2023*

Un numéro a été tiré au sort parmi les habitants de la Commune d'ALOS.

 **Mme Julie FOSSAERT**

Est nommée pour représenter notre Commune en qualité de Jury d'Assises pour l'année 2023.

- *Achat mobilier*

Il est envisagé de changer la table et les sièges de la salle du conseil de la Mairie qui s'avèrent être vétustes.



L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 00